DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE!

Avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), vous pouvez désormais déposer certaines demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne :

- certificats d'urbanisme d'information (A) et opérationnel (B)
- déclaration préalable
- permis de démolir



dépôt du dossier à tout moment, plus besoin de se déplacer en mairie



plus d'exemplaires papier à imprimer



suivi en temps réel de la demande



archivage de l'ensemble des demandes déposées

à noter qu'il est toujours possible de déposer vos demandes directement au service urbanisme ou par courrier adressé à la commune où se situe le projet.

Rdv sur www.cceg.fr

rubrique vos services > l'habitat et le logement > déposer ma demande d'autorisation